

LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION AU TOGO

Présenté par: Monsieur Didier Kokou AGBEMADON
Coordonnateur national de l'ITIE-Togo

Oslo 12 octobre 2022

La lutte contre la corruption a commencé au Togo avant 1990 avec le Président Eyadéma. La structure avait évolué sans support conventionnel ni légal, mais plutôt sur des constats. Les réflexions ont beaucoup évolué dans le temps et les institutions ainsi que les textes réglementaires ont été mis en place.

Dans le cadre spécifique de la lutte contre la corruption, les institutions clefs sont:

- ❖ la Haute autorité de prévention et de lutte contre la corruption et les infractions assimilées (HAPLUCIA) qui œuvre pour la promotion de la prévention et de la lutte contre la corruption,
- ❖ la Cellule nationale de traitement des informations financières (CENTIF) qui milite dans la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.
- ❖ la Cour des Comptes qui vérifie la fiabilité des comptes de l'Etat.
- ❖ le Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) qui établit le registres des bénéficiaires effectifs des entreprises.
- ❖ évidemment l'ITIE qui, à travers la gouvernance ouverte et responsable, oriente les réflexions et les débats sur les circuits de corruption dans le secteur extractif.

Contexte

La corruption est pernicieuse et se manifeste sous plusieurs formes:

- ❖ la manipulation des textes sur la réglementation et la fiscalité;
- ❖ la complicité des autorités sur les facilités accordées aux investisseurs;
- ❖ la non déclaration des bénéficiaires effectifs;
- ❖ la non déclaration des taxes payées sur les revenus des actionnaires;
- ❖ la non déclaration des sous traitants;
- ❖ la non déclaration des revenus des ventes opérées à l'étranger dans les comptes de l'Etat;
- ❖ etc.

Ce constat malheureusement a été relevé par le Chef de l'Etat lui-même qui a jugé qu'il n'est pas normal qu'une minorité s'accapare des biens de l'Etat.

Le gouvernement a pris des dispositions idoines pour sensibiliser toutes les parties prenantes aux principes de la gouvernance responsable afin d'éviter les comportements de corruption.

Il a d'abord établi les textes, comme:

- la loi sur la transparence qui oblige toutes les industries à déclarer tous les contrats qui les tiennent à l'Etat (2014);
- le nouveau code pénal qui exige les déclarations des bénéficiaires effectifs des entreprises (2015);
- la loi sur l'accès à l'information publique (2016);
- la création de l'Office Togolais des Recettes (OTR);
- L'identification de tous les opérateurs, personnes morales et physiques;
- L'identification biométrique de toute la population.

Les institutions qui répondent au suivi de l'application des textes réglementaires cités plus haut sont multiples. Entre autres, je cite

- Pour la gouvernance et le maintien du climat des affaires:
 - Millennium Challenge Account (MCA)
 - Millennium Challenge Corporation (MCC)
- Pour le contrôle des comptes de l'Etat
 - Cour des Comptes (2010)
 - Loi des finances
- Pour la gouvernance et la prévention des circuits de corruption
 - Mise en œuvre de l'ITIE
- Pour la lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux
 - HAPLUCIA
 - CENTIF
 - RCCM

Perspectives

Dans la perspective de ses réflexions sur la gouvernance ouverte et responsable des biens de l'Etat, le Chef de l'Etat s'exprime en 2016 à la nation sur ces termes: « Nous devons bâtir des institutions fortes, une administration efficace et efficiente, plus proche et à la hauteur des performances recherchées. Dans le même sens, la lutte contre la corruption doit être intensifiée avec méthode et détermination ».

Pour soutenir son ferme engagement, il a commandé une étude sur la stratégie de la lutte contre la corruption. Le rapport a été confié à HAPLUCIA pour discussions avec les institutions concernées et validation des résultats finaux et des dispositions à mettre en place pour le renforcement des capacités de toutes les institutions de l'administration publique.

Objectif

Le gouvernement veut à travers les dispositions légales et les institutions de l'Etat promouvoir un cadre de confiance entre l'administration publique, les investisseurs et les citoyens.

A cet effet, un changement de comportement va naître au sein des parties prenantes. Ainsi, il y aura une bonne répartition des revenus issus des biens de l'Etat.

Conclusion

L'ITIE, étant la cheville ouvrière de la gouvernance et de la prévention contre la corruption, s'inscrit favorablement dans les perspectives de la stratégie de la lutte contre la corruption. Un projet a été mis en place par le Comité de pilotage de l'ITIE-Togo avec la collaboration du Secrétariat International de l'ITIE. Le projet dénommé "Lutte anticorruption ITIE-Togo" a été initié par une organisation de la société civile et financé par l'USAID.

L'ITIE-Togo veut ainsi dans la détermination des circuits de la corruption, renforcer les principes de la Norme ITIE par l'outil National Resource Governance Institute (NRGI) de diagnostic des risques de la corruption.